

LA REDEVANCE DES CIERGES

Aujourd'huy vendredy deux fevrier mil sept cent cinquante trois, huit à neuf heures du matin, devant nous Louis Claude Lecomte, avocat en Parlement et au bailliage et siege presidial de Chartres, lieutenant juge civil criminel et de police de la juridiction temporelle de la chambre episcopalle dudit Chartres pour Illustrissime et Reverendissime Seigneur Monseigneur Pierre Augustin Barnardin de Rosset de Fleury, Evêque de Chartres, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier aumônier de la Reine,

Est comparu Me Jean Alleaume, procureur fiscal de laditte juridiction, lequel nous a requis pour la conservation des redevances en cierges dûs à Monseigneur Evêque accause de sa dignité et qui doivent estre présentés à sa grandeur cejourd'huy, feste de la Purification de la Sainte Vierge, à l'offerte de la grande messe Cathedrale Notre Dame de Chartres par le venerable Doyen et les quatre prevosts en dignité de laditte Eglise Cathedrale par plusieurs de ses vassaux et autres personnes chargées desdittes redevances, nous aïons à nous transporter avec lui et Julien Sebastien Coubré, greffier de laditte juridiction, assisté de Pierre Paillard, l'un de nos huissiers apariteurs dans le chœur de laditte Eglise Cathedrale Notre Dame de Chartres, au lieu et place où les officiers de la juridiction de Monseigneur ont ordinaire de se mettre, à l'effet de faire faire l'apel des redevables desdits cierges, d'estre presents à la presentation d'iceux, en faire reconnoistre le pois et la qualité, et du tout dresser proces verbal. Surquoy, nous juge lieutenant susdit faisant droit, nous nous sommes à l'instant, accompagné desdits procureur et greffier, assisté dudit Paillard, transportés dans le chœur de laditte Eglise Cathedrale, où etant arrivés et mis en la place ordinaire desdits officiers avant la grande messe et qui c'est peu après commencée et dite par Monsieur Corbin, Messieurs de Saint Hilaire et Bellême, faisant les fonctions de diacre et sous diacre et Monsieur Leprevost faisant la fonction de chancre tenant chœur avec Messieurs Denfert et de Vachaire tous chanoines, au tems de l'offertoire de la messe Mondit Sieur Corbin accompagné de Messieurs Sieurs de Saint Hillaire et Bellême et autres officiants à l'autel a tenu l'offerte à l'instant nous sommes descendus au dessus desdits officiants et là sur le requisitoire dudit procureur fiscal avons de suite fait faire l'apel des redevables desdits cierges par ledit Paillard, chacun par trois fois, à haute et intelligible voix en la maniere ordinaire comme il suit.

1. Le Venerable Doyen de Chartres, un cierge de cire jaune du pois de unze livres porté par son domestique et présenté par luy

2. Le Prevost d'Ingray, un cierge de cire jaune du pois de unze livres porté par son domestique et présenté par luy

3. Le Prevost de Normandie, un cierge de cire jaune du poids de unze livres porté et présenté par Estienne Lagrange vigneron

4. Le Prevost de Messangere, un cierge de cire jaune du pois de unze livres porté et présenté par Jean Boutry

5. Le Prevost d'Auvers, un cierge de cire jaune du pois de unze livres porté son domestique et présenté par Mondit Sieur de Vachaire chanoine

6. Les Religieux Prieurs et couvent des Celestins d'Esclimont, un cierge de cire jaune du pois de trois livres, porté et présenté par Jean Diard

7. Le Sire d'Alluye, un cierge de cire jaune du pois de soixante douze livres porté et présenté par Adrien Hoyau

8. Le Vidame de Chartres, un cierge de cire blanche du pois de six livres, avec une poignée de velours couleur violet garnie de franges d'or, porté et présenté par Guillaume Richer

9. Le Sieur de Longny, un cierge de cire jaune du pois de trente livres, porté et présenté par Pierre Roulleau

10. Le Sieur du Chesne Doré, un cierge de cire jaune pezant vingt livres, porté et présenté par Isaac Hubert

11. Le Sieur de Treon, un cierge du pois de unze livres, porté et présenté par Noel Durand

12. Le Sieur de la Louppe, un cierge de la valleur de quarante sols, n'est comparu

13. Le Sieur de Gallardon, un cierge de la valleur de vingt sols, n'est comparu

14. Le Sieur de la Villeneuve l'Evêque, un cierge de cire jaune du pois de quatre livres, porté et présenté par Pierre Ravenard

15. Les gagers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint Saturnin de Chartres, un cierge de cire blanche du pois de six livres, porté et présenté par Barthelemy Flaunet

Desquels apels et presentations desdits cierges ce requérant, le procureur fiscal donnant acte de la comparance des presents et donnant défaut contre lesdits Sieurs de la Louppe et de Gallardon faute d'avoir présenté ou fait presenter les cierges par eux dûs à Monseigneur et pour le profit ordonnons que lesdits Sieurs de la Louppe et de Gallardon deffaillants seront contraints par toutes voyes de justice dûe et raisonnable même que saisie des terres et heritages sujets aux redevances en question et pour reconnoistre sy lesdits cierges cy dessus représentés sont de pois et la cire de qualité, ce requérant ledit procureur fiscal avons envoyé ledit Paillard les porteurs desdits cierges au pois du Roy, lequel Paillard avant la messe finie nous est venu dire qu'en presence du Sieur Barrier marchand mercier en cette ville, il a fait pezer lesdits cierges qui ce sont trouvés tous du pois et la cire reconnüe par ledit Sieur Barrier de bonne qualité et desquels cierges ledit Sieur Barrier s'est chargé. Dont et de tout ce que dessus avons donné acte et dressé notre present procès verbal qu'avons avec ledit procureur fiscal et greffier signé les jour et an que dessus.

Lecomte Alleaume Coubré

Source : Archives Départementale de Chartres

M.-C. Courbe – 1414